

opposant au régime de son pays, étant l'objet d'une procédure d'expulsion, la LDH intervient auprès des ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères pour que cesse la complaisance intolérable à l'égard de l'Etat marocain.

Libertés.

Salman Rushdie vivant caché depuis trois ans et étant menacé de mort, elle soutient l'Appel en sa faveur intitulé « La liberté d'expression, c'est la vie même ».

Irak.

A la suite de la guerre du Golfe, elle condamne le silence des Etats sur le massacre des Kurdes en Irak.

Mali.

Elle demande l'arrêt de la répression au Mali et la libération de toutes les personnes arrêtées.

Maroc.

Après sa libération des prisons marocaines, Abraham Serfaty est reçu par la LDH.

1992

Education.

La commission Education de la LDH met en cause les pratiques du bizutage et le président de l'intergroupe des parlementaires LDH interpelle le gouvernement.

Droits des femmes.

Avec une quarantaine d'associations réunies en Sorbonne, elle demande le respect du droit à la contraception et à l'IVG. Elle proteste contre le report par le Premier ministre de la campagne « La contraception, pour ne penser qu'à l'amour », conçue par le Secrétariat d'Etat aux droits des femmes, qui a lieu finalement à la fin de l'année sous un intitulé différent.

Droits des étrangers.

Après les accords de Maastricht permettant le droit de vote aux élections municipales et européennes des ressortissants communautaires établis dans un Etat membre, elle demande l'extension du vote local à tous les résidents étrangers.



Les ligueurs pendant l'Occupation

Gilles Manceron

Pendant l'Occupation, la LDH n'a pu poursuivre aucune activité. Son siège parisien a été l'un des premiers lieux investis, par les troupes allemandes qui ont saisi tout ce qui s'y trouvait. Pendant l'été 1940, la Gestapo a interrogé des responsables locaux de la LDH. Dans les archives « Retour de Moscou » figurent les interrogatoires qu'elle a faits, dans onze départements, de cinq à six responsables par section⁽¹⁾.

Des membres de son Comité central (CC) rejoignent à Londres la France libre, dès 1940, comme Georges Boris et Georges Gombault, ou plus tard comme Georges Buisson. Parmi ceux qui étaient députés, André Philip, Joseph Paul-Boncour, Paul Ramadier et Justin Godart firent partie des 80 parlementaires qui refusèrent de voter, le 10 juillet 1940, les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Ceux qui étaient menacés parce que juifs, comme Victor Basch, Emile Lisbonne, Léon Brunschwig ou le secrétaire général Emile Kahn, se réfugièrent hors de Paris – pour ces derniers, sous les faux noms de Léon Brun et Emile Clerc. Victor Basch, qui refusait de se cacher, a été assassiné avec sa femme en janvier 1944, tandis qu'Emile Lisbonne, élu de la Drôme dans les années 1930, a été interdit de séjour dans ce département et assigné à résidence à Rodez.

On peut estimer que la plupart des 82 membres du CC de la LDH élus avant la guerre ont fait partie de mouvements de Résistance ou les ont aidés. C'est le cas de Victor Basch, Paul Langevin, Andrée Viollis, Emile Borel, Frédéric Joliot-Curie, Jacques Kayser, Fernand Jobard, Robert Lacoste, Louis Lapicque, Etienne Vacquier, Julien Barthélémy, Salomon Grumbach, André Texier et Albert Bayet. Trois d'entre eux, Jacques Hadamard, Fernand Corcos et Roger Picard, se sont réfugiés à New York et y ont fondé l'International League for the Rights of Man and for the New Democracy. Seul Jacques Hadamard réintégrera la LDH après-guerre.

Les premiers rapports de Jean Moulin comme envoyé de Londres auprès de la Résistance intérieure, lui-même fils d'un responsable LDH de l'Hérault, ont souligné l'importance de la présence d'anciens ligueurs dans les réseaux. De nombreux responsables locaux de la LDH, devenus résistants, furent arrêtés et fusillés, tels l'avocat René Bloch, ou Albert Vinçon, président de la section de Saint-Nazaire, fusillé au Mont-Valérien. D'autres ont été déportés en Allemagne et n'en sont pas revenus, comme Henri Bascoulergue, militant de la Creuse, mort à Buchenwald; Edouard Boisdegrain, militant dans l'Aube; Jérôme Faget, des Basses-Pyrénées, mort à Dachau; Léon Gontier, président de la fédération de la Somme,

mort à Neuengamme; Charles Grandjeat, celui de la fédération de Haute-Savoie, mort à Dachau; Georges Gérineau, de Charente-Inférieure, mort au Struthof; ainsi que le ligueur, maire du Mans, Henri Lefèuvre, ou le président de la section de Pouilly-sur-Loire, Théophile Morin, morts eux aussi en déportation. D'autres comme le journaliste nantais, membre honoraire du CC, Gaston Veil, déporté avec sa femme en 1944, ont pu revenir en France.

Mais tous les parlementaires membres du CC de la LDH n'ont pas refusé, le 10 juillet 1940, les pleins pouvoirs à Philippe Pétain, tel Edouard Herriot qui s'est abstenu, et ceux qui les ont votés: Robert Jardillier (député de la Côte-d'Or), Camille Planche (député de Moulins dans l'Allier, « pacifiste intégral » et munichois), René Gounin (sénateur d'Angoulême, proche de Marcel Déat), Maurice Thiolas (député SFIO de Haute-Loire) et Georges Bouilly (sénateur de l'Yonne – qui, ensuite, rejoindra la Résistance). En octobre 1944, Paris étant libéré, le secrétaire général Emile Kahn a dressé une liste des onze membres du CC que la LDH devait éliminer de ses instances en raison de leur conduite sous l'Occupation. Il s'agit de Robert Jardillier, Camille Planche, René Chateau, René Gounin, Maurice Thiolas, Marc Casati, Francis Delaisi, René Gérin, Paul Perrin, Jean Piot, et un ancien trésorier de la FIDH, Théodore Ruyssen. Le cas de deux autres membres du CC de 1940 est troublant, le magistrat André Gouguenheim et le syndicaliste Marcel Bidegaray, morts après la Libération en décembre 1944, le second ayant probablement été l'objet d'une exécution sommaire par des Résistants⁽²⁾.

C'est le moment où la LDH apprenait que l'une des rares femmes membre de son CC, l'avocate Odette Bloch, née Cahen, qui y siégeait depuis 1930, avait été, le 2 septembre 1943, déportée de Drancy dans le cadre des persécutions antisémites, et assassinée à Auschwitz. ●

(1) L'Aube, le Cher, la Côte-d'Or, le Doubs, la Haute-Marne, la Haute-Saône, le Loiret, le Loir-et-Cher, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et l'Yonne. Il est vraisemblable que cette enquête a été menée dans l'ensemble de la France et que les autres transcriptions d'interrogatoires se trouvent encore à Moscou, parmi les archives qui n'ont pas été restituées en 2000 à la LDH et sont encore conservées par la Russie dans ses « Archives spéciales ».

(2) André Gouguenheim, magistrat démis en 1940 comme les autres magistrats juifs, a été réadmis au barreau de Paris en juin 1941 et est mort après la Libération, à 66 ans, le 30 décembre 1944. Marcel Bidegaray, responsable syndical CGT des Chemins de fer, partisan du Front populaire puis membre du PSF « néosocialiste », a dirigé pendant l'Occupation la Bourse du travail de Bayonne, puis, arrêté et interné à la Libération, été mis en résidence surveillée à Bidache (Basses-Pyrénées), où il a probablement été l'objet d'une exécution sommaire par des Résistants, le 20 décembre 1944.